

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 11296

présenté par  
M. Saulignac

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 65, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1er juillet 2021, un rapport relatif à la retraite des sapeurs-pompiers volontaires et aux mesures qu'il a mis en place pour renforcer la reconnaissance de leurs sacrifices tant sur leur vie personnelle, familiale et professionnelle ainsi que la dangerosité, la pénibilité de leurs missions et les risques qu'ils prennent au bénéfice de l'intérêt général.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à interpeller le gouvernement sur la situation des sapeurs-pompiers volontaires. Avec 79% des effectifs et deux tiers du temps d'intervention, les 196 600 sapeurs-pompiers volontaires sont les piliers de la distribution des secours (urgence et assistance aux personnes, lutte contre les incendies, secours routiers, etc.), ils répondent également présent face aux crises de toute nature dans nos territoires (catastrophes naturelles, pandémies, attaques terroristes, etc.).

Nous convenons toutes et tous, je pense, qu'il est essentiel de renforcer la reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires et de mieux prendre en compte les sacrifices consentis sur leur vie personnelle, familiale et professionnelle, ainsi que la dangerosité, la pénibilité de leurs missions et les risques qu'ils prennent au bénéfice de l'intérêt général.

En vue de la pénurie annoncée du volontariat (40% des sapeurs-pompiers cessent leur engagement durant les premières années à renouveler), il apparaît souhaitable que les sapeurs-pompiers volontaires puissent bénéficier d'une bonification de points dans le système tel que voulu par le gouvernement.

Ainsi, le plan d'action du gouvernement pour les sapeurs-pompiers pour 2019-2021 prévoyait "d'ouvrir des travaux de réflexion sur l'évolution du système actuel de nouvelle prestation de

fidélisation et de reconnaissance avec pour objectif de valoriser par des droits retraite l'engagement des SPV dans le cadre du nouveau système de retraite sur lequel travaille le Haut-commissaire à la réforme des retraites."